Documents

1/ Synthèse : Anatole Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, 1868 ; Paul Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, 1874 ; Jules Ferry à la Chambre des députés, Séance du 28 juillet 1885

2/ Circulaire du gouverneur-général aux préfets et aux administrateurs du 13 septembre 1882

3/ Henri Vermeren, *Un gendarme aux colonies. Madagascar-Indochine 1895-1907*, Paris, Albin Michel, 2003 [rédigé en 1926]

4/ Victor Augagneur, « Les femmes aux colonies », *Les Annales coloniales*, 1er janvier 1913

5/ Raphaël Antonetti, 4 décembre 1921, Archives du Sénégal, 21 G 131/108

6/ Paul Blanchard de la Brosse, « Une année de réformes dans l'enseignement public en Indochine (1924-1925) », Hanoi, Gouvernement Général de l'Indochine, 1925, pp. 29-31

7/ Nguyen Ai Quoc [Hô Chi Minh], *Le procès de la colonisation française*, Paris, Librairie du Travail, 1925.

8/ Jean da Matha Sant'Anna, *La Voix du Dahomey. Organe des intérêts généraux du pays et de la fédération aofienne*, n° des 15 mai et 15 juin 1928.

9/ Jacques Weulersse, « Sénégal », *Noirs et Blancs : à travers l'Afrique nouvelle*, de Dakar au Cap, Paris, A. Colin, 1931, p. 8-12.

10/ Jacques Weulersse, « Ouvriers du cuivre au Katanga », *Noirs et Blancs : à travers l'Afrique nouvelle*, de Dakar au Cap, Paris, A. Colin, 1931, p. 164-170.

11/ Jacques Weulersse, « Au Soudan », Noirs et Blancs : à travers l'Afrique nouvelle, de Dakar au Cap, Paris, A. Colin, 1931, p. 17-24.

12/ Abdel-Hamid Ben Badis, « Autour de notre article Propos de clarté », *Ach Chihab*, vol. 3, n°12, juin 1936

13/ René Maran, *Batouala*, Paris, Albin Michel, 1921 [1937]

14/ René Mingot, *La main-d'œuvre contractuelle sur les plantations de caoutchouc, Institut français du caoutchouc*, Délégation française à la propagande, 1937 et J. Canet, *Considérations sur l'organisation de la médecine préventive et curative dans les grandes plantations de caoutchouc*, Institut français du caoutchouc. Délégation française à la propagande, 1937, p. 48-63

15/ Mamadou Dia, *Mémoires d'un militant du tiers-monde*, Publisud, 1985, p. 14-19.

Coloniser

Texte 1

Quel moyen nous reste-t-il cependant pour nous ménager dans ce monde ainsi renouvelé autre chose qu'un souvenir honorable […] ? Il faut conserver comme absolument chimérique tout projet et toute espérance de conserver à la France son rang relatif dans le monde, si ces espérances […] ne prennent pas pour point de départ cette maxime : le nombre des Français doit s'augmenter assez rapidement pour maintenir un certain équilibre entre notre puissance et celle des autres grandes nations de la terre.

Or, quarante millions de Français, concentrés sur notre territoire, ne sont guère suffisants pour faire équilibre aux cinquante et un millions d'Allemands que la Prusse réunira peut-être sur notre frontière et à la population croissante de la Russie ; mais combien ce chiffre de quarante millions devient insignifiant, si nous faisons le compte des individus de langue anglaise qui couvriront le globe, quant les Etats-Unis auront atteint leur complet développement et quand les Etats anglo-saxons de l'Océanie seront en pleine prospérité !

Comment nous assurer l'accroissement de la population et où trouver par conséquent l'accroissement de territoire qui seraient alors indispensables, pour que le nom français puisse compter encore dans le monde ? Nous ne pouvons songer aux colonies lointaines. Il peut être excellent, au point de vue politique et commercial, de mettre la main sur un comptoir comme sera la Cochinchine : mais quant aux colonies véritables, celles où l'on peut s'implanter pour multiplier, on n'ne voit plus dans le monde : la place est prise et, alors même qu'il serait au loin un poste favorable à occuper, comment décider les Français à s'y établir ? La Nouvelle Zélande […] favorisée du climat le plus tempéré, si bien placée pour faire un certain équilibre à l'Australie, a longtemps été sous notre main sans que nous ayons daigné la prendre […]

Si pourtant la population s'accroît si lentement sur notre territoire et s'il n'y a plus à tenter la fondation de quelque lointain empire, toute chance nous est-elle enlevée de multiplier rapidement le nombre de Français […] ?

Nous avons encore cette chance suprême et cette chance s'appelle d'un nom qui devrait être plus populaire en France, l'Algérie. Cette terre est féconde, elle convient excellement par la nature du sol à une nation d'agriculteurs […] Cette terre est assez près de nous pour que le Français, qui n'aime pas à perdre de vue son clocher, ne s'y regarde pas comme exilé et puisse continuer à suivre des yeux et du cœur les affaires de la mère-patrie […] Puisse-t-il venir bientôt ce jour où nos concitoyens, à l'étroit dans notre France africaine, déborderont sur le Maroc et sur la Tunisie et fonderont enfin cet empire méditerranée qui ne sera pas seulement une satisfaction pour notre orgueil mais qui sera certainement dans l'état futur du monde, la dernière ressource de notre grandeur.

Anatole Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, 1868

Texte 2

La colonisation est la force expansive d'un peuple, c'est sa puissance de reproduction, c'est sa dilatation et sa multiplication à travers les espaces; c'est la soumission de l'univers, ou d'une vaste partie, à sa langue, à ses moeurs, à ses idées et à ses lois. Un peuple qui colonise, c'est un peuple qui jette les assises de sa grandeur dans l'avenir et de sa suprématie future. Toutes les forces vives de la nation colonisatrice sont accrues par ce débordement au-dehors de son exubérante activité. Au point de vue matériel, le nombre des individus qui forment la race s'augmente dans une proportion sans limite; la quantité des ressources nouvelles, des nouveaux produits, des équivalents en échange jusqu'alors inconnus, qui se trouvent solliciter l'industrie métropolitaine, est incommensurable; le champ d'emploi des capitaux de la métropole et le domaine exploitable ouvert à l'activité de ses citoyens sont infinis. Au point de vue moral et intellectuel, cet accroissement du nombre des forces et des intelligences humaines, ces

conditions diverses, où toutes ces intelligences et ces forces se trouvent placées, modifient et diversifient la production intellectuelle. Qui peut nier que la littérature, les arts, les sciences d'une race ainsi amplifiée n'acquièrent un ressort que l'on ne trouve pas chez les peuples d'une nature plus passive et sédentaire ?

[…]

A quelque point de vue que l'on se place, que l'on se renferme dans la considération de la prospérité et de la puissance matérielle, de l'autorité et de l'influence politique, ou qu'on s'élève à la contemplation de la grandeur intellectuelle, voici un mot d'une incontestable vérité : le peuple qui colonise le plus est le premier peuple; s'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain.

Paul Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, 1874.

Texte 3

Au point de vue économique, pourquoi des colonies ? La forme première de la colonisation, c'est celle qui offre un asile et du travail au surcroît des pays pauvres ou de ceux qui renferment une population exubérante. Mais il y a une autre forme de colonisation : c'est celle qui s'adapte aux peuples qui ont un superflu de capitaux ou bien un excédent de produits. [...] Les colonies sont, pour les pays riches, un placement de capitaux des plus avantageux [...] Mais, messieurs, il y a un autre côté plus important de cette question. La question coloniale, c'est, pour les pays voués par la nature même de leur industrie à une grande exportation, comme la nôtre, la question même des débouchés [...]. Au temps où nous sommes et dans la crise que traversent toutes les industries européennes, la fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché [...]. Messieurs, il y a un second point que je dois également aborder, c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question [...]. Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. [...] Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures [...] Messieurs, dans l'Europe telle qu'elle est faite, dans cette concurrence de tant de rivaux que nous voyons grandir autour de nous, les uns par les perfectionnements militaires ou maritimes, les autres par le développement prodigieux d'une population incessamment croissante ; dans une Europe, ou plutôt dans un univers ainsi fait, la politique de recueillement ou d'abstention, c'est tout simplement le grand chemin de la décadence ! Les nations, au temps où nous sommes, ne sont grandes que par l'activité qu'elles développent. Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure toute expansion vers l'Afrique et vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer, et, dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième. Le parti républicain a montré (…) qu'il faut autre chose à la France : qu'elle ne peut pas être seulement un pays libre ; qu'elle doit être aussi un grand pays, exerçant sur les destinées de l'Europe toute l'influence qui lui appartient, qu'elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie.

Jules Ferry à la Chambre des députés, Séance du 28 juillet 1885

Les infractions spéciales à l'indigénat en Algérie en 1882

1 – Omission ou retard de plus de huit jours dans les déclarations à l'autorité compétente des naissances, décès, mariages ou divorces.
2 – Refus de fournir des renseignements au sujet d'un crime ou d'un délit, à moins que l'indigène qui en serait requis ne se trouve, par rapport à l'inculpé, dans une des catégories prévues par l'article 32 du code d'instruction criminelle.
3 – Refus de comparaître devant l'officier de police judiciaire procédant à une information après invitation, même verbale, faite par un agent de l'autorité.
4 – Asile donné, sans en prévenir le chef du douar, à des vagabonds ainsi qu'à tout étranger à la commune mixte non porteur d'un permis régulier.
5 – Acte irrespectueux ou propos offensant vis-à-vis d'un représentant ou d'un agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions.
6 – Propos tenus en public contre la France et son gouvernement.
7 – Refus ou inexécution des services de garde, patrouille et poste-vigie prescrits par l'autorité ; abandon d'un poste ou négligence dans les mêmes services.
8 – Refus de fournir contre remboursement, au prix du tarif arrêté par le préfet, les agents auxiliaires, les moyens de transport, les vivres, l'eau potable et le combustible aux fonctionnaires ou agents dûment autorisés, dans les régions désignées tous les ans par un arrêté spécial du gouverneur général.
9 – Refus ou manque d'obtempérer aux convocations faites directement par les commissaires enquêteurs pour assister, comme témoin ou comme partie intéressée, aux opérations relatives à l'application de la loi du 26 juillet 1873.
10 – Inexécution des ordres donnés relativement aux opérations de bornage.
11 – Bris, détérioration, destruction, enlèvement ou déplacement des jalons, tas de pierre, témoins, signaux topographiques, bornes-limites placés par l'autorité ou ses agents, poteaux, fils et isolateurs télégraphiques, ainsi que tous les autres objets mobiliers appartenant à l'État, au département ou à la commune.
12 – Refus de fournir les renseignements demandés par les agents de l'autorité administrative ou judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions, faux renseignements donnés sciemment à ces mêmes agents.
14 – Négligence dans le paiement des impôts, soultes de rachat du séquestre, amendes et généralement de toutes sommes dues à l'État ou à la commune. Négligence dans l'exécution des prestations en nature.
15 – Manque d'obtempérer aux convocations des receveurs lorsqu'ils se rendent dans les marchés ou dans les douars pour percevoir les contributions.
16 – Dissimulation de la matière imposable et connivence dans les soustractions ou tentatives de soustractions au recensement des animaux et objets imposables.
17 – Infractions aux instructions portant réglementation sur l'immatriculation des armes. 18 – Habitation isolée, sans autorisation, en dehors de la mechta, dechera ou douar ; campement sur des lieux prohibés.
19 – Départ d'une commune sans avoir, au préalable, acquitté les impôts et sans être muni d'un passeport, permis de voyage, carte de sûreté ou livret d'ouvrier régulièrement visé.
20 – Négligence de faire viser son permis de voyage dans les communes situées sur l'itinéraire suivi et au lieu de destination.
21 – Infractions aux instructions portant réglementation sur le mode d'émigration des nomades. Émigration des indigènes et des troupeaux dans les campements de pacage des montagnes, avant l'époque fixée par les coutumes, et sans l'autorisation de l'administration.

22 – Réunion sans autorisation pour zerda ou ziara [pèlerinage, repas public]. Réunion sans autorisation de plus de vingt-cinq personnes du sexe masculin. Coups de feu sans autorisation dans une fête, par exemple : un mariage, une naissance, une circoncision.
23 – Empiétement partiel ou total sur un terrain quelconque appartenant au domaine public ou privé de l'État, du département, de la commune ou du douar.
24 – Infractions aux règlements d'eaux et usages locaux concernant les fontaines, puits, sources, rivières et canaux d'irrigation, indépendamment des amendes et dommages-intérêts qu'ils peuvent encourir pour contravention à la police des eaux.
25 – Détention pendant plus de vingt-quatre heures d'animaux égarés sans avis donné à l'autorité.
26 – Défaut par tout indigène, conducteur de bêtes de somme, de trait ou de monture, ainsi que de gros bétail, destinés à être conduits sur un marché en dehors de la commune, de se munir d'un certificat, délivré sans frais par l'autorité, indiquant la marque ou le signalement des animaux dont il s'agit et le nom du propriétaire.
27 – Abattage de bétail et dépôt d'immondices hors des lieux consacrés ou à moins de deux-cents mètres des habitations ; non-enfouissement des animaux domestiques ou sauvages, morts ou tués, quel que soit l'endroit où ils sont déposés et à moins d'un mètre de profondeur.
28 – Abattage de vaches ou de brebis pleines.
29 – Vol de crin sur les animaux vivants.
30 – Inhumations hors du lieu consacré ou à une profondeur inférieure à celle déterminée par l'autorité locale.
31 – Quêtes faites, sans autorisation, par les khouans, marabouts ou tolbas [étudiants musulmans].
32 – Plaintes ou réclamation sciemment inexacte, ou renouvelée après solution régulière auprès de la même autorité.
33 – Tapage, scandale, dispute et autres actes de désordre, notamment sur les marchés, n'offrant pas un caractère de gravité suffisant pour constituer un délit.
34 – Infractions aux usages et règlements concernant l'ensilage des grains et notamment les silos de réserve.
35 – Négligence dans le remboursement des grains prêtés volontairement par des indigènes sous les auspices de l'administration.
36 – Défaut par les parents ou personnes qui recueillent des orphelins mineurs de donner avis, dans les dix jours, du décès du dernier vivant de leur père ou mère ou des personnes qui en prenaient soin, à l'administrateur, en vue de permettre à ce fonctionnaire de provoquer la nomination d'un tuteur et de sauvegarder les intérêts de ses enfants.
37 – Ouverture de tout établissement religieux ou d'enseignement sans autorisation.
38 – Exercice de la profession de derer ou instituteur primaire sans y être autorisé.
39 – Refus ou négligence de faire les travaux, le service ou de prêter le secours dont ils auraient été requis dans les circonstances d'accidents, tumultes, naufrages, inondations, incendies, invasions de sauterelles ou autres calamités, ainsi que dans le cas d'insurrection, brigandage, pillage, flagrant délit, clameur publique ou exécution judiciaire.
40 – Obstacle au libre parcours sur les terres collectives de culture. Infractions aux règlements sur la vaine pâture dans les mêmes terres.
41 – Abattage d'arbres sans autorisation.

Circulaire du gouverneur-général aux préfets et aux administrateurs du 13 septembre 1882

Un gendarme aux colonies

Revenons à mon arrivée à Hanoi et dirigeons-nous vers la gendarmerie située rue Borgnis-Desbordes, prolongement de la rue Paul-Bert vers la citadelle […] Le service n'est pas trop pénible, nous faisons surtout de la police militaire et le personnel est principalement employé près des tribunaux et du conseil de guerre. Je n'ai aucun mal à m'adapter à mes nouvelles fonctions. Je commande une des deux brigades à cheval, un maréchal des logis-chef à cheval commande la 1e brigade et les gendarmes à pied […]

La région où se déroulent les manœuvres est située près de Yen Thé, pays montagneux et boisé où règne le fameux rebelle De Tham qui donne pas mal de soucis au gouvernement du protectorat. Le déploiement des forces a un double but, l'instruction et l'entraînement des troupes et la démonstration capable de faire réfléchir De Tham […]. Les troupes se composent d'infanterie et d'artillerie de marine, de Légion étrangère, de tirailleurs algériens, des quatre régiments de tirailleurs tonkinois, d'un escadron de chasseurs à cheval annamites, du génie et des services sanitaires et d'intendance, le tout sous le commandement du général La Folie de Joux […]. Le service consistait à faire, en dehors de la ville, des patrouilles de jour et de nuit et ramener à leur corps les militaires en défaut. Ce n'était ni absorbant ni pénible et me permit de visiter les endroits historiques des premiers temps de la conquête, notamment le terrain où se déroula le combat dit du Pont-de-Papier, sur la route de Son-Tay. Un monument a été élevé à la mémoire du commandant Henri Rivière, blessé et décapité à cet endroit avec son état-major par les Pavillons-Noirs du Chinois Lun Vinh-Phuoc le19 mai 1883. Pas très loin, sur la digue Parreau, se trouve l'endroit où Francis Garnier subit le même sort en 1873 [Henri Vermeren est ensuite nommé à Saigon]

Tous les rouages de l'administration sont dirigés par des fonctionnaires français qui supervisent la marche de l'administration des populations indigènes assurées par des notables du pays et chargés de percevoir l'impôt, versé par eux au payeur comptable de la province, emploi exclusivement assuré par un fonctionnaire français.

[…] Je fus chargé par le lieutenant-gouverneur d'aller inspecter la gendarmerie et la milice dans chaque chef-lieu de province et d'y prendre livraison des caisses contenant l'impôt. Une chaloupe à vapeur fut mise à ma disposition et le voyage se fit sans incident, avec pour toute escorte un gendarme français et un gendarme auxiliaire indigène qui me servait d'ordonnance, je rapportai ainsi une cinquantaine de millions.

Ceci posé, revenons à Saigon pour constater que sauf les directeurs et employés des grandes maisons de commerce, des usines de décorticage du paddy, des compagnies concessionnaires, des plantations de thé, caoutchouc, riz – des étrangers – et exploitations forestières, des entreprises de dragage des canaux, des compagnies de navigation fluviale comme maritime, d'ailleurs subventionnées, la population française se compose presque en totalité de fonctionnaires qui émargent soit au budget local, y compris les cadres subalternes indigènes employés dans divers services, interprètes, secrétaires, etc.

Parmi les professions libérales, médecins, infirmiers, pharmaciens, la plus lucrative est celle d'avocat. Il y a à Saigon comme dans les villes importantes comme Haiphong et Hanoi un grand nombre de membres du barreau qui ne chôment jamais, tant les Chinois et Annamites sont processifs et contrebandiers d'opium, de sel, de tabac etc. Les meilleurs pourvoyeurs des tribunaux sont sans conteste les douaniers dont le rayon d'action est pratiquement illimité et va des navires étrangers et français en rade aux bateaux des messageries fluviales, comme aux jonques et chaloupes chinoises

et même les sampans sillonnant les centaines de cours d'eau sur toute l'étendue du territoire. Le corps des douaniers fort nombreux a fort à faire avec nos administrés.
Par contre, la criminalité n'est pas très accentuée, non parce que le caractère des indigènes ne les porte pas à commettre des meurtres au contraire, mais bien parce qu'il leur manque les moyens d'exécution, étant donné que le port des armes à feu et celui des armes tranchantes apparentes ou cachées est rigoureusement interdit et sévèrement réprimé par une justice clairvoyante qui n'ignore pas le danger que courraient les Européens isolés dans les plantations et même dans les villes au milieu d'une population sournoisement hostile et cruelle, si ces mesures n'étaient plus appliquée. Faisons des vœux pour qu'il en soit toujours ainsi. Car alors…
En attendant, bien que la Cochinchine soit territoire français, il n'a pas été jusqu'à présent question de donner aux indigènes le titre de citoyens français et d'en faire des électeurs. C'est toujours un répit et je présume que nos protégés se soucient fort peu de la carte d'électeur et de son pouvoir souverain, exception faite pour la catégorie des soi-disant intellectuels instruits dans nos écoles, souvent avec succès et qui ne demanderaient pas mieux de prendre notre place dans la direction des multiples services.

Henri Vermeren, *Un gendarme aux colonies. Madagascar-Indochine 1895-1907*, Paris, Albin Michel, 2003 [rédigé en 1926]

Les femmes aux colonies

Mon dernier article sur les métis et les unions entre Français et femmes indigènes, m'a fait adresser quelques lettres par les lectrices des *Annales Coloniales*. Avec des formes variées, ces missives s'inspirent de la même idée : les femmes disposées à partager, sous tous les climats, la vie des colons et des fonctionnaires sont nombreuses, mais… personne ne les y invite. […] Que faudrait-il donc tenter pour faciliter le mariage des coloniaux avec des femmes de leur race ? La question est assez importante, intéresse assez l'avenir de nos colonies pour préoccuper l'opinion et s'imposer à l'étude des pouvoirs publics.

La multiplication des métis préparerait, c'est incontestable, des troubles et des discussions sans fin, dans nos possessions coloniales […] Pas davantage je n'insisterai à nouveau, sur les erreurs commises, au point de vue administratif, ou dans leurs fonctions judiciaires par des agents tombés sous l'influence des femmes indigènes. Par contre, je veux envisager l'état moral de nos compatriotes, après des années passées dans la cohabitation des *ramaloas* ou des *congaïs*[1]. Combien souvent j'ai été frappé et plus attristé encore en constatant leur transformation psychique, leur état de déchéance intellectuelle et morale.

On supposerait volontiers, au premier abord, que le blanc apporte à la femme indigène une part plus ou moins grande des goûts, des habitudes, des mœurs, orgueil des Européens ; qu'il élève sa compagne, la rapproche du type européen, qu'il est, à son égard, un professeur de civilisation. Le plus souvent ce rudiment d'européanisation n'existe même pas. La femme indigène reste totalement indigène. […] La femme ne se transforme pas en Européenne, c'est l'Européen qui peu à peu se modifie, s'adapte, devient en partie Malgache ou Annamite. Il faut avoir pénétré dans quelque case de la brousse, à de longues journées de marche des villes, loin des yeux des chefs ou des égaux, pour comprendre à quel point descendent certains des nôtres, officiers, fonctionnaires ou colons. Isolés de tout contact européen, ils roulent sur la pente sans s'en apercevoir, perdant chaque jour quelque chose de leur dignité et de leur indépendance.

[…] De temps à autre un retour de conscience leur fait entrevoir leur dénuement moral. Si ces lueurs deviennent plus fréquentes, le désespoir, l'ennui de la vie s'installent dans des cerveaux souvent affaiblis par les maladies tropicales. Le suicide est fréquent aux colonies : il n'est pas toujours provoqué par le délire et la malaria ou l'alcoolisme ; le dégoût d'une existence dont le désespéré sent ne pouvoir s'évader en fut plus d'une fois la cause déterminante.

Il faut le reconnaître, les gouvernements ne favorisent pas le mariage de leurs fonctionnaires. Ils ont des excuses. Un fonctionnaire marié coûte plus cher à la colonie que le célibataire. Au lieu du prix d'un seul voyage, quand un agent marié se déplace, va en congé ou en revient, la colonie doit en payer plusieurs, celui de l'épouse et des enfants. D'autre part, les fonctionnaires mariés ne peuvent être chargés de certains postes, dont l'installation est trop sommaire pour abriter un ménage, où le climat est trop insalubre pour y exposer une femme ou des enfants. Tout cela n'est qu'une affaire d'argent, et l'intérêt moral en jeu est au-dessus d'une question financière.

[…] Rendons les voyages plus faciles aux femmes de fonctionnaires, permettons-leur, en améliorant les conditions de vie, d'habiter sur tous les points des colonies, et certainement nous verrons augmenter le nombre des mariages réguliers, diminuer la fréquence du concubinage avec les indigènes. Enfin, multiplions le nombre des emplois coloniaux offerts aux femmes. À part les

[1] Les deux termes, l'un en malgache (ramaloa), l'autre en vietnamien (congaï) signifient « jeune fille » mais à l'époque coloniale sont utilisés pour désigner une concubine indigène.

services de l'enseignement, et quelques emplois dans les postes et téléphones, tout appartient aux hommes. Il serait facile d'appeler aux colonies un plus grand nombre de jeunes femmes fonctionnaires.

Victor Augagneur [Député du Rhône. Ancien gouverneur général de Madagascar] (1855-1931), « Les femmes aux colonies », *Les Annales coloniales*, 1er janvier 1913, p. 1.

Un rapport de gouverneur

J'ai eu l'occasion tout à l'heure de citer le cas d'un Sénégalais dont les propos étaient des provocations très nettes à l'indocilité. Je dois dire toute ma pensée : quand je parle des citoyens des quatre Communes, je ne vis en réalité qu'une partie de ceux-ci. J'ai trop vécu au Sénégal pour ne pas savoir et pour méconnaître les qualités d'un grand nombre et leur loyalisme foncier. Mais ils ont pris en leurs villes l'habitude des paroles exagérées, qui sont d'usage au moment des périodes électorales et n'ont aucune répercussion nocive, dans les cités sénégalaises, où chacun sait ce que parler veut dire, les même mots qui ne sont là-bas que gloriole inoffensive, et ne sont pas pris au sérieux, risque d'avoir, ici, une répercussion inattendues en favorisant la fermentation des jeunes cervelles, que leur instruction rudimentaire porte à la vanité sans leur permettre de comprendre que notre domination est appuyée sur des motifs moraux plus que par des moyens de contrainte physique.

Tous ces jeunes gens qui cherchent à s'échapper des cadres de leur société indigène et que leur qualité de lettré soustrait à l'autorité raisonnable des vieillards ont l'oreille tendue vers les suggestions les plus mensongères, et prennent au sérieux les discours qui leur font entrevoir la possibilité de supplanter leurs éducateurs qui restent encore leurs maîtres.

C'est là ce qu'il y a de dangereux dans l'action des citoyens sénégalais, même s'ils ne sont pas malintentionnés. Ils ont, s'il l'on peut dire, le privilège agressif : ils s'en vantent, s'en font une gloire, en abusent pour adopter un ton méprisant vis-à-vis de nos simples sujets et, par réaction naturelle, poussent ceux-ci à préciser leurs ambitions. « Eux hier, pourquoi pas nous demain » disent entre eux nos jeunes intellectuels. Ils se grisent de leurs espérances chimériques et se promettent l'un à l'autre « d'affranchir notre empire de ce manteau despotique et assujettissant ». le mot est de l'un d'entre eux, et celui-là, agent d'une propagande clandestine, actuellement poursuivi, est instituteur.

Nos fonctionnaires, hélas, ne sont pas exempts de cette contagion. Ici, nous devons le reconnaître, nous avons une part de responsabilité, qu'il serait vain de dissimuler : je veux parler de nos écoles de Gorée.

A plusieurs reprises déjà, j'ai traité la question, en 1916 notamment et cela me dispense de m'étendre longuement sur elle. Je m'excuse même de répéter les inconvénients de rechercher dans toutes les régions de l'Afrique occidentale, au sein des tribus les plus diverses, les adolescents à l'esprit le plus vif et dont l'intelligence paraît susceptible d'une instruction plus complète, de les déraciner, de leur donner par là-même une idée exagérée de leur valeur, de permettre ainsi à leur jeunesse de concevoir des espoirs au bout desquels ils ne pourront aller et de les réunir à Dakar.

Le fait même que chaque année des actes collectifs d'indiscipline, des révoltes presque, se produisent à Gorée, est la preuve que mes craintes de 1916 étaient fondées. Le nombre des élèves exclus chaque année pour indiscipline prouve le vice fondamental de l'institution :

	1918-1920	1921	total
Côte d'ivoire	4	8	12
Sénégal	12	3	15
Soudan	4	8	12
Dahomey	3	2	5
Guinée	7	5	12
Origine non précisée	13	5	18
Total	43	31	74

Dakar, pour être la capitale de l'Afrique occidentale, n'en est pas moins la ville où sont journalières, pour nos adolescents, la vanité déréglée, « ces excitations malsaines contre les notions d'ordre et de discipline sociale qui doivent diriger l'évolution des races noires ». là, le respect social de l'autorité régulière est aboli, là, s'impriment chaque jour des journaux où les Européens en général et notamment ceux qui détiennent la lourde charge de la direction et du commandement sont traînés dans la boue.

Ces journaux, les récits calomnieux répétés sous le manteau qu'on le veuille ou non, pénètrent dans nos écoles. Il n'est pas de murailles assez puissantes pour les arrêter. Nos jeunes indigènes, à peine débarqués, sont frappés de ce ton, de cet état d'esprit, qui contraste si violemment avec ce qu'ils ont entendu, avec tout ce qu'ils ont cru jusque-là, qu'ils en sont particulièrement troublés. Puis ils prennent si bien l'habitude de lire et d'entendre dure ces choses qu'ils leur accordent créance et considèrent comme une preuve de leur supériorité de les répandre à leur retour dans leur colonie d'origine.

Ainsi, au mois de juillet dernier, un élève de l'Ecole William Ponty, venant en vacances, apporta un numéro de *L'Ouest africain* [le journal du député du Sénégal Blaise Diagne] dans lequel l'administrateur du cercle où vit son père, était, avec moi-même, calomnié. Notre jeune homme s'empressa de faire lire le filet à ses anciens camarades d'écoles, fonctionnaires dans les bureaux du chef-lieu et même aux élèves du Groupe Central scolaire.

L'enquête à laquelle j'ai fait procéder par un administrateur (en l'absence d'inspecteur des affaires administratives) a montré que le jeune homme n'avait pas compris la gravité de son acte et il semble avoir agi par simple désir vaniteux de provoquer l'admiration de ses amis. Mais si l'affaire en elle-même n'est pas bien grave, elle fait toucher du doigt quelle influence nocive peuvent avoir, dans nos agglomérations de la Côte d'Ivoire, nos « sujets d'élite » lorsqu'ils font un stage à Gorée.

Ils ne sont pas les seuls, je le reconnais. Nombre de lettrés, intelligents par ailleurs mais aigris parce qu'ils ne peuvent atteindre à la situation que leur imagination ambitieuse et désordonnée leur a fait entrevoir, sont des ferments de troubles non négligeables.

Raphaël Antonetti (1872-1938), gouverneur de la Côte d'Ivoire [1918-1924], 4 décembre 1921, Archives du Sénégal, 21 G 131/108

L’enseignement en Indochine

[L’enseignement secondaire en Indochine] est distribué, comme par le passé, dans deux établissements

Lycée Albert Sarraut

De la fin de l’année scolaire 1924 à la fin de l’année scolaire 1925, le nombre total des élèves du lycée Albert Sarraut (y compris les classes élémentaires) est passé de 782 à 532. Loin d’indiquer un recul, une pareille réduction d’effectif est la manifestation de l’heureuse transformation accomplie. Un recrutement antérieur, un peu inconsidérément élargi, avait amené peu à peu sur les bancs du lycée beaucoup d’élèves incapables de tirer aucun profit des études secondaires.

Le Lycée se trouvait ainsi encombré par une masse d’enfants, indigènes surtout, qui, ne pouvant suivre la classe où ils se trouvaient, non seulement perdaient leur temps, mais faisaient perdre un temps précieux à leurs camarades et à leurs maîtres. La proportion toujours plus grande d’Asiatiques, provenant parfois de milieux sociaux assez variés, n’était pas sans soulever, d’autre part, des réclamations de la part des familles françaises. Un effort opiniâtre et parfois difficile a donc dû être entrepris à la rentrée de 1924 et dans le cours de l’année scolaire pour restituer le lycée de Hanoi à sa destination première et à son véritable esprit.

Le recrutement dans les classes élémentaires des élèves indigènes, qui ont leurs écoles particulières, a été à peu près arrêté. Dans le cycle secondaire, la sévérité nécessaire a présidé aux examens d’admission et aux examens de passage. Les Asiatiques vraiment méritants ont été admis ou gardés ; en revanche, les élèves trop âgés et toutes les non-valeurs qui alourdissaient les classes et dont la fréquentation du lycée n’aurait jamais pu faire que des déclassés, ont été impitoyablement éliminés. Cette sélection rigoureuse a aussitôt porté ses fruits : moins chargées et plus homogènes, les classes du lycée ont aujourd’hui un rendement nettement supérieur à celui de jadis.

La diminution d’effectif […] est aussi la conséquence du transfert dans un autre établissement de l’Enseignement secondaire franco-indigène et de la fondation à Hanoi d’une École primaire supérieure française de garçons. […] Les 65 élèves de l’Enseignement secondaire local sont allés grossir les effectifs du Collège du Protectorat ainsi qu’un bon nombre de jeunes élèves, eurasiens ou français, qui montraient peu de goût et d’aptitude pour les études secondaires et que l’administration du lycée a orientés elle-même, pour leur plus grand profit, vers la nouvelle École primaire supérieure française.

À la fin de l’année scolaire 1925, l’effectif global de 532 élèves se décomposait ainsi qu’il suit : Français 237, Françaises 79, Asiatiques 216. Depuis l’an dernier, le nombre des Asiatiques a baissé de 137 unités, celui des Français de 80 unités. Seul, le nombre des Françaises a augmenté et très sensiblement […] L’absence dans la colonie de tout enseignement secondaire féminin tend, évidemment, à faire du lycée Albert Sarraut un lycée mixte. […]

[Dans les classes élémentaires], les élèves français constituent aujourd’hui les 2/3 de l’effectif total ; de ces classes les jeunes Annamites qui ont été conservés sont de bons élèves appartenant à d’excellentes familles et éduqués dans un milieu où l’on parle français. Le niveau des études dans ce cycle s’est très sensiblement amélioré depuis l’an dernier. […]

Collège Chasseloup-Laubat

Le Collège Chasseloup-Laubat s’est signalé jusqu’ici par l’hétérogénéité de sa population scolaire ; dans cet établissement sont donnés, en effet, non seulement comme au lycée Albert Sarraut, l’Enseignement primaire français et l’Enseignement secondaire français, mais encore l’Enseignement primaire supérieur franco-indigène et l’Enseignement secondaire franco-indigène. À la fin de l’année scolaire 1925, l’effectif global du collège était, pour les quatre sections, de 616 élèves. […] Envisagé en tant qu’établissement secondaire français, le Collège Chasseloup-Laubat 80 a eu jusqu’à ce jour gravement à souffrir d’un vice d’organisation et d’une lacune : la confusion à l’intérieur de ses murs

d'enseignements différents et l'obligation pour les élèves d'aller conquérir dans la lointaine capitale de l'Union le diplôme qui est le couronnement naturel des études secondaires. Ces inconvénients ont été supprimés l'un et l'autre dans le cours de l'année 1925. D'une part, la construction d'un Collège indigène à Saigon va permettre de faire désormais de Chasseloup-Laubat, un établissement purement français, abritant une population scolaire beaucoup moins nombreuse et beaucoup moins mélangée. D'autre part, la possibilité offerte depuis juin 1925 aux candidats de Cochinchine de subir sur place la totalité des épreuves du baccalauréat.

Paul Blanchard de la Brosse [Résident supérieur, directeur par intérim de l'Instruction publique en Indochine], « Une année de réformes dans l'enseignement public en Indochine (1924-1925) », Hanoi, Gouvernement Général de l'Indochine, 1925, pp. 29-31

En Indochine en 1925

Les corvées ne servent pas seulement à aménager autour des résidences des promenades pour l'agrément de quelques Européens, les corvéables, toujours à la merci des résidents, exécutent aussi des travaux plus pénibles […]

Les travaux de la route de Tourane et ceux de Tran-Ninh et d'Ai-Lao laissent des souvenirs douloureux. Les corvéables devaient parcourir avant d'arriver sur les chantiers une centaine de kilomètres. Puis ils étaient logés dans des paillotes lamentables. Hygiène nulle ; service médical inorganisé ; sur la route aucun relais, aucun abri. Ils recevaient une ration insuffisante de riz, un peu de poisson séché, et buvaient l'eau malsaine et redoutée de la montagne. Les maladies, la fatigue, les mauvais traitements provoquaient une mortalité formidable. Si on remplace les corvées par des réquisitions, il n'y a entre les deux systèmes qu'une différence, c'est que la durée des corvées est limitée et que celle des réquisitions ne l'est pas […]. La réquisition surtout est une déportation mal déguisée. Sans tenir compte des travaux agricoles, des fêtes religieuses, elle draine des communes entières vers des chantiers. Il n'en revient qu'une faible partie et, d'ailleurs, on ne fait rien pour assurer ce retour. […] À toute heure, l'Annamite peut ainsi être enlevé, contraint aux pires besognes, mal nourri, mal payé, réquisitionné pendant un temps illimité, abandonné à des centaines de kilomètres de son village.

Les Annamites, en général, sont écrasés par les bienfaits de la protection française. Les paysans annamites, en particulier, sont encore plus odieusement écrasés par cette protection : ils sont opprimés comme Annamites ; ils sont expropriés comme paysans […] Ils sont volés de tous les côtés, de toutes les manières, par l'Administration, par la féodalité moderne, par l'Église. Autrefois, sous le régime annamite, les terres étaient classées en plusieurs catégories suivant leur capacité de production. L'impôt était basé sur cette classification. Sous le régime colonial actuel, c'est changé. Lorsqu'on veut trouver de l'argent, l'Administration française fait simplement modifier les catégories. D'un trait de plume magique, elle transforme une terre maigre en terre fertile.

[…] Après l'Administration voleuse, viennent les concessionnaires voleurs. On donne à des Européens qui ne possèdent qu'un gros ventre et la peau blanche des concessions dont l'étendue dépasse souvent 20 000 hectares. Ces concessions sont fondées, pour la plupart, sur des vols légalisés. Pendant la conquête les paysans annamites avaient abandonné leurs terres pour se réfugier dans la partie du pays restée libre. Quand ils revinrent, leurs terres étaient « concessionnées ». Des villages entiers ont ainsi été spoliés, et les indigènes ont été réduits à travailler pour les seigneurs de la féodalité moderne qui s'approprient quelquefois jusqu'à 90 % de la récolte. Sous prétexte d'encourager la colonisation, on exempte de l'impôt foncier un grand nombre de gros concessionnaires. Après avoir obtenu gratuitement le sol, les concessionnaires obtiennent gratuitement, ou presque, la main-d'œuvre. […] Si les travailleurs ne viennent pas assez nombreux, ou s'ils ne sont pas contents, on a recours à la violence ; des concessionnaires saisissent les maires et les notables des villages, les bâtonnent, les torturent jusqu'à ce qu'ils aient signé un contrat les engageant à fournir le nombre de travailleurs demandés. À côté de cette puissance temporelle, il y a des sauveurs spirituels qui, tout en prêchant aux Annamites la vertu de la pauvreté, n'en cherchent pas moins à s'enrichir avec la sueur et le sang des indigènes. Rien qu'en Cochinchine, la Sainte Mission Apostolique possède à elle seule le 1/5e des rizières de la contrée.

Nguyen Ai Quoc [Hô Chi Minh] (1890-1969), *Le procès de la colonisation française*, Paris, Librairie du Travail, 1925.

La Voix du Dahomey

Nous sommes en plein à l'époque de la levée des impôts et déjà des doléances nous parviennent quotidiennement de tous les centres au sujet de la perception de cette taxe personnelle dont la courbe ascensionnelle ne manque pas d'inspirer de sérieuses inquiétudes aux populations autochtones. Il faut remarquer tout de suite que les charges fiscales augmentent automatiquement tous les ans pendant que la capacité contributive de l'indigène devient de plus en plus médiocre. Cette année, dans les villes du littoral, chaque contribuable paie quarante-six francs cinquante centimes d'impôt de capitation et de rachat de prestations. Le taux de l'impôt de capitation, selon les principes adoptés par l'Administration, varie suivant les colonies. Au Dahomey, on payait au début 1 fr. 25 dans les centres du littoral. En 1910 encore, dans certaines régions du Haut-Sénégal et Niger, l'impôt personnel était de vingt-cinq centimes. Au Sénégal, dans les grands centres, il était de quatre francs ; le taux moyen était de deux francs environ. […] Mais en 1910, le commerce était florissant et l'indigène avait des ressources qui lui permettaient d'acquitter sans rechigner toutes ces tâches [;] aujourd'hui les temps ont changé. La grande Tourmente, ce cataclysme mondial, a tout bouleversé et après avoir vécu si dangereusement, nous caressions le rêve, à la signature de la paix, de vivre harmonieusement, c'est-à-dire de connaître des jours d'abondance, en un mot le retour à la vie d'avant-guerre. Donc l'après-guerre est plus dur que la guerre ; on peut admettre que les méthodes d'administration d'une colonie doivent prendre nécessairement un aspect nouveau au fur et à mesure que viennent des temps nouveaux et l'intérêt des populations indigènes doit être la mesure des actions de tout gouvernement colonial. Pour en revenir à notre question d'impôt de capitation, l'indigène, en principe n'est pas réfractaire à l'institution de cette taxe personnelle ni au mécanisme des impôts, en général. Ce qui engendre un mécontentement profond chez les imposables, ce sont les procédés vexatoires d'un fisc maladroit et tracassier.

L'indigène pour acquitter son impôt, se voit obligé de recourir à certaines combinaisons dont voici les principales :

1° – Mettre sa progéniture en servage.

2° – Vendre une partie de ses palmeraies, de ses animaux domestiques, de ses bijoux, de ses effets d'habillement, à des prix dérisoires.

3° – Contracter des emprunts à des taux usuraires

Ce dernier cas s'applique surtout aux chefs indigènes qui, harcelés par leurs Commandants de cercle ou de subdivision, menacés quelquefois d'emprisonnement, se voient contraints de contracter des dettes qu'ils n'arrivent pas à éteindre.

Lorsqu'un contribuable ou un ménage polygame indigène n'est plus en mesure de payer son impôt, il plie bagage et se met en route avec sa nombreuse famille pour aller rejoindre ses congénères installés dans la Nigéria ou la Gold Coast.

Il est écrit dans les textes officiels que l'impôt personnel est dû par tout indigène, homme, femme et enfant ayant quinze ans révolus, à l'exception des militaires en service, de leurs femmes et enfants, des indigènes infirmes et invalides âgés de plus de soixante ans ne pouvant subvenir à leurs besoins. Il est dit aussi que cet impôt est recouvré sous le contrôle sévère des Administrateurs par les chefs de canton ou de village.

Nous croyons savoir que ces règles ne sont pas suivies dans certains cercles où l'on fait payer des enfants qui n'ont pas l'âge réglementaire et même des octogénaires. Il faut reconnaître que certains chefs qui ne sont l'objet d'aucune surveillance et qui ont leurs petites entrées chez l'Administrateur à l'heure de l'apéritif, prévariquent, pressurent impudemment leurs sujets et leur font payer [plus

qu'ils] ne doivent. À l'époque de la levée des impôts, ces chefs de canton ou de village, faute de contrôle et assurés de l'impunité, font leur petite pelote sur le dos des chefs de case ou de famille. À notre humble avis, il importe de remanier le mode de perception de la taxe personnelle et d'en stabiliser le tout, surtout en ces temps de crise générale où les ressources de la population indigène se trouvent de plus en plus réduites. L'urgence de cette transformation ou de cette réforme fiscale est évidente, impérieuse même, car suivant la belle expression de M. Albert Sarraut, « la France voit en ses protégés coloniaux, quelle que soit la couleur de leur peau, quel que soit le retard de leur évolution, des hommes et non une masse anonyme et servile »

Jean da Matha Sant'Anna [citoyen français et ancien combattant], *La Voix du Dahomey. Organe des intérêts généraux du pays et de la fédération aofienne*, n° des 15 mai et 15 juin 1928.

Saint-Louis du Sénégal

Saint-Louis, 11 février.

Larges rues silencieuses, emplies de soleil ; fraîches venelles ombreuses entre les hauts murs des maisons, demeures spacieuses et calmes, cossues encore malgré leur visible délabrement et qui conservent, dans leur misère, l'allure digne de bourgeoises maltraitées par le sort. Autour de la place, de vieux bâtiments officiels montrent leur classique façade : pilastres et colonnes, chapiteaux, mansardes et frontons rongés par les saisons. Les maisons, presque toutes semblables, s'alignent sagement côte à côte, avec leur porte cochère en arche, leurs lourds vantaux où pend un anneau ou une main de bronze, leur balcon de fer forgé, leurs petits toits plats et leurs persiennes closes. Et je m'amuse à errer dans ce décor d'une si étrange banalité : petite ville du Midi, avec son charme endormi […] mais où l'immense nappe d'argent du Sénégal qui brille au bout de chaque rue apporte soudain toute la magie de l'Afrique, de l'exotisme et de l'aventure.

Je vais rendre visite à l'un des doyens de la colonie, B., en qui s'incarne, paraît-il, l'esprit charmant et désuet de la vieille capitale […] En haut du grand escalier vermoulu, c'est B. lui-même qui m'ouvre la porte.

« Vous venez me rendre visite. Oui, tout le monde vient voir le père B. et l'on n'a pas tort car qui connaît Saint-Louis mieux que lui ? Et il faut se dépêcher car le vieux Saint-Louis s'en va… Ah, jeune homme […] la vieille colonie avait du bon. Du temps où il n'y avait pas toutes ces sacrées inventions, l'auto, la TSF, l'avion et surtout, Cher Monsieur, la 'mise en valeur'. Car c'est elle qui tue le vieil esprit. Jadis, on venait à la colonie par vocation, comme moi, et pour toute sa vie. Maintenant, on y passe deux petites années et l'on trouve le temps long. Que peut-on faire en deux ans ? On se remue, on s'agite, mais on ne « colonise » pas. Autrefois, on avait l'avenir devant soi, on vivait calme et tranquille.

Ah, si vous aviez connu Saint-Louis il y a seulement trente ans, avec ses grandes familles créoles qui tenaient le haut du pavé, et toute la gamme descendante des 'demi-sang', quarterons, octavons et métis, traits d'union entre Noirs et Blancs. Mais c'en est fini et ce sont les nouvelles venues à la colonie qui en sont responsables ; car la femme blanche est l'adversaire stupide et implacable de tout ce qui est indigène. Dans ces pays où tout, le climat, le milieu, la facilité toujours et parfois la nécessité, vous pousse vers la femme du pays, la Blanche n'a qu'un moyen de défense : c'est le mépris, non seulement pour toutes les personnes de son sexe, mais encore pour tout ce qui touche à la Rivale, à l'Ennemie. Pour connaître le pays, il faut y avoir vécu célibataire ; tous ces jeunes gens qu'on nous envoie maintenant avec leurs gentilles petites poupées blanches, qu'est-ce qu'ils peuvent connaître de la vie et de l'âme indigène ? C'est par la femme, Monsieur, et par elle seule que l'on peut apprendre et comprendre la langue, les mœurs et le coeur d'un pays. Avec tous ces gens sérieux, ces ingénieurs, ces 'diplômés' d'Ecole, qui, au lieu de pratiquer, comme nous le faisions, les jolis livres vivants que la Nature nous donne, restent le nez plongé dans leurs vieux bouquins, c'est avec ceux-là qu'on perd une colonie, Monsieur, et qu'on devient aussi bête que des Anglais ! »

En débitant cette tirade, le vieux visage jaunâtre, mariné dans les fièvres et l'alcool, s'est animé d'une sainte et prophétique indignation […] Mon hôte s'est levé et, souriant maintenant : « Venez avec moi au Cercle Civil : il ne faut pas vous laisser mourir de soif, jeune homme ».

Sur l'autre rive du « Petit Bras » du fleuve, c'est N'dar, un autre monde qui commence : la vaste Mauritanie qui, de là, plonge jusqu'au cœur du Grand Désert. Débouchant entre les paillottes, un

cortège hurlant suit les berges sales et désolées ; troupe compacte de Noirs gesticulant dans le flottement de leurs blancs vêtements, emportés ans un rythme infernal de hurlements, de claquements de mains et de cymbales. A la tête de la horde sauvage, un grand nègre, impassible conducteur du tumulte, marche posément sous une vaste ombrelle. Mariage ? Enterrement ? Procession ? Comment le dire ?

[…]

L'étroite « langue de Barbarie » s'effile entre les eaux calmes de l'estuaire et les flots grondants de la barre. Sur cette grève jaunâtre, couverte de paillottes indigènes et de campements de nomades, de baraques en bois d'épave et de cahutes en vieux bidons, semblent s'être échoués, comme sur un môle, les débris et l'écume de deux mondes. Et dans ce voisinage exotique, la provinciale Saint-Louis, avec ses vieilles maisons correctes, flottants sur l'eau morte du Sénégal, a l'air plus que jamais d'un sentimental mirage que les premiers souffles du continent balaieront à la mer.

Soirée musicale à l'Hôtel de Ville, soirée de bienfaisance, offerte par la « Symphonie » de Saint-Louis. Dans les vastes et frais salons, où se pressent robes claires et habits sombres, au milieu des habituels papotages mondains, on se croirait à une brillante soirée chez l'une quelconque de nos quatre-vingt-dix préfètes. Sur la scène improvisée, une pièce comique où un grand diable de Noir se fait gifler et traiter de « sale nègre ».

Celui qui joue ce rôle, me dit mon voisin, est un vrai Noir et un haut fonctionnaire du Gouvernement. Ce simple petit fait vous semble tout naturel, car vous arrivez de France. Mais vous changerez d'avis quand vous aurez vécu un peu en Afrique, et surtout dans les colonies étrangères. Qu'un gentleman noir consente à se faire traiter en public de « sale nègre » et que le public, blanc ou coloré n'y trouve rien à redire, voilà, je pense, le plus bel éloge qu'on puisse faire de notre colonisation.

A Dakar, sans doute, on a essayé de vous bourrer le crâne et de vous démontrer que le droit de cité accordé à l'indigène est un crime, pire même, une faute. Avec plus d'adresse, on eût pu éviter quelques excès ; mais dans l'ensemble, je crois, et ne suis point le seul à le croire, que ce fut là un coup d'habile et saine politique. Combien d'abus de pouvoir évités par-là ! Et puis la question est plus large : en faisant de quelques nègres nos concitoyens, nos égaux, nous avons levé la malédiction qui pesait sur toute une race. Au prix léger de quelques embarras matériels, nous avons résolu heureusement le plus difficile des problèmes.

Jacques Weulersse, « Sénégal », *Noirs et Blancs : à travers l'Afrique nouvelle*, de Dakar au Cap, Paris, A. Colin, 1931, p. 8-12.

Panda Likasi (Jadotville)

Revenant sur mes pas, en route vers le Nord-Ouest, vers Panda-Likasi, la nouvelle ville minière, la jeune rivale d'Elisabethville ; car, datant déjà de 1910, d'avant-guerre, cette dernière fait dès maintenant figure d'ancêtre. La brousse prend des airs de banlieue ; sur la route, c'est un défilé d'autos ; des guinguettes surgissent à l'improviste derrière des termitières géantes et d'étranges pancartes sont clouées dans la solitude de la forêt clairsemée : « Aux délices de Capoue. A cinquante mètres. Maison Sorelli, spécialités italiennes. Dancing, cabinets de verdure ». L'auberge où nous nous arrêtons est grecques […]

La route monte et soudain, au tournant d'une colline, une usine énorme, une cité d'usine plutôt, surgit comme un prodigieux décor. Dans l'enchevêtrement des buttes rocheuses, c'est un dédale de pistes, d'avenues, de baraques, de hangars, de chantiers surtout ; une luxueuse vitrine exposant des bas de soie et autres articles féminins contemple la brousse grise entre des enclos sordides et, dominant cet effarant lotissement, s'élèvent des cheminées géantes.

C'est la grande industrie minière qui a conquis l'Afrique au sud de l'équateur. De son étonnante marche vers le nord, toujours plus audacieuse dans ses desseins et plus grandioses dans ses réalisations, Panda-Likasi marque la dernière et peut-être la plus extraordinaire étape (…) tout alentour s'essaiment les mines de cuivre ainsi que les gisements d'uranium qui ont donné à la Belgique le quasi-monopole de la production du radium. De puissantes chutes fournissent déjà du courant électrique à bon compte. Et surtout, Panda-Likasi se trouve au milieu des territoires de l'Union Minière : à proximité du futur débouché du Lobito-Katanga, des charbonnages de la Luena et de la région de Bukama ; au centre des mines de cuivre et d'or, des gisements d'étain, de fer, de graphite et de manganèse, réserves de l'avenir, elle est au vrai coeur du Katanga minier, alors qu'Elisabethville n'en est que la périphérie, presque à la frontière.

Au pied de la colline dont les derniers arbres achèvent de mourir, tués par la fumée et les vapeurs de cuivre, couvrant toute la haute pense, s'étendent les immenses toits gris des usines de concentration du minerai ; dans des cuves énormes, celui-ci, broyé, pulvérisé, réduit en une boue verdâtre, laissé déposé son cuivre ; à mes côtés, sans arrêt, de lourds trains viennent jeter leurs charges dans la gueule toujours ouverte des silos, en bas, les « refus » blanchâtres, emportés par des torrents d'eau, s'étalent en divaguant dans la brousse qu'ils submergent, comme une coulée de laves livides.

A droite, fument, flambent et sifflent les fours à réverbère, à peine mis en marche ; plus loin se trouvent les fours électriques à cobalt. Au fond, une colline vert-de-gris montre sa bizarre silhouette de pyramide tronquée à étages : la mine de Likasi, exploitée à découvert, en terrasses ; dans un repli de terrain, des murailles en béton, d'extravagantes charpentes de fer s'élèvent : la future usine d'électrolyse. Et partout des voies ferrées, des câbles, des lignes électriques, des hangars, des magasins, des entrepôts, des réservoirs.

« En 1919, note simplement mon compagnon, il n'y avait rien ici, pas même une hutte de sauvage. Or, rien que pour élever ce concentrateur, il fallut déplacer plus de 170 000 m3 de terres et de roches.

- Mais comment parvenir à faire marcher tout cela en ce pays désert ? dis-je ne lui montrant tout alentour l'immensité vide de la savane.

- Voyez, me répond-il en me désignant, presque invisible dans la lourde lumière, une vaste tache blanchâtre, les 'camps indigènes' »

Au versant d'une croupe boisée s'alignent géométriquement des centaines et des centaines de petites cases : murs blanchis à la chaux et toits de tôle ondulée. Chacune d'entre elle est entourée d'un assez large espace, terre nue ou jardinet : de vastes avenues rectilignes découpent ce camp modèle. Des bornes fontaines à chaque coin de rue. Des ouvriers passent en tenue de travail : petites culottes kaki et blouses lâches aux manches courtes. Sur la poitrine, en lettes rouges : UMHK ; c'est la livrée des travailleurs du cuivre.

Beaucoup de femmes aussi ; la plupart ont conservé leur costume de brousse, d'autres sont vêtues à moitié à l'européenne. Mais toutes jacassent et papotent sur le pas de leur porte. Leur seule présence transforme l'atmosphère : ce n'est plus un camp mais une cité-ouvrière. […] « Nous avons créé ici maternité, crèches, jardin d'enfants, écoles, ajoute mon guide, car notre politique est de 'stabiliser' la main d'oeuvre ».
Sur la claire cité neuve, le soleil étincelle. Ne serait-ce point-là l'idéal ?
L'ingénieur chargé de la MOI (main d'oeuvre indigène) m'a donné quelques documents :
« Règlement d'ordre intérieur du camp d'acclimatation de l'OCTK agréé par le Gouvernement »
« La répartition de la durée de la préparation médicale des indigènes est fixée comme suit :
1e journée : arrivée de la caravane. Premier examen pour dépister les malades. Remise d'une seconde couverture. Faire passer tous les indigènes à la douche savonnée.
2e journée : examen des indigènes, dépistage des affections diverses. Préparation des fiches médicales. Triage de la caravane en : T. T (tous travaux) ; T. L (travaux légers) ; R. (réforme).
3e journée : première injection antityphique. Vaccination antivariolique.
4e journée : repose
5e et 6e :cure contre l'ankylostomiase
7e et 8e : entraînement à de légers travaux. Examen des selles.
9e journée : première injection antiméningococcique. Contrôle de la vaccination et revaccination
(…)
28e : visite médicale totale. Etablissement des aptitudes et sélection.
29e : cession des hommes reconnus aptes à l'employeur.
NB : les vaccinations et cures de parasitages doivent porter aussi sur les femmes et les enfants. (…) Afin de maintenir un bon moral parmi les recrues, des distractions leur sont procurées : tam-tam, jeux de solo, petite balle et football.
L'indigène reçoit, pendant son séjour au camp et par jour ouvrable, la somme de 1 fr. 80.
La ration est distribuée journellement en conformité de l'Ordonnance n°28 du 4 octobre 1927 […]
L'ingénieur interrompt cette captivante lecture : « qu'en dites-vous, me demande-t-il ?
— c'est de l'élevage humain.
— oui, et vraiment scientifique, vous pouvez le constater. Il nous faut avant tout « faire du Noir », donner à l'industrie le prolétariat de couleur qui lui manque. Car pour le travail manuel, on ne peut compter ici sur les Blancs. Et pourtant, malgré tous nos efforts, les nègres que nous traitons avec un tel soin – un camp d'acclimatation coûte cher – ne nous en gardent aucune reconnaissance. C'est triste, il faut l'avouer.
— comment donc ?
—Oui, ils prennent vite mauvais esprit. Pour peu qu'on les abandonne à eux-mêmes, ils deviennent turbulents, indisciplinés, paresseux. Le rendement de la MOI, surtout depuis que l'on a supprimé le fouet, la seule punition qu'ils comprennent. Et pourtant, ces sauvages qui crèvent de faim chez eux, tout nus dans leurs paillottes, nous les nourrissons, les habillons, les soignons. Et au lieu de s'estimer heureux et de se tenir tranquilles, ne voilà-t-il pas qu'ils se mettent à avoir des idées saugrenues, qu'ils parlent de leur liberté, de leurs droits, qu'ils pensent…
— pour conclure, en un mot, il est vraiment regrettable qu'ils soient des hommes… »

Jacques Weulersse, « Ouvriers du cuivre au Katanga », *Noirs et Blancs : à travers l'Afrique nouvelle*, de Dakar au Cap, Paris, A. Colin, 1931, p. 164-170.

Un administrateur au Soudan

F., l'administrateur et moi, revenons d'une courte visite […]. Il est deux heures de l'après-midi. […] On respire avec peine. C'est la fin février : les « pluies » devraient être là. Sera-ce pour ce soir, pour demain, dans huit jours ? A défaut d'une impossible fraîcheur, le bureau du « Commandant » offre son ombre. Deux portes étroites, sans gonds ni portière, percent seules les épais murs nus, blanchis à la chaux. Malgré la protection de la véranda, l'étincelant embrasement du ciel et de la terre filtre dans la pièce. Une table, couverte de papiers et de dossiers devant une chaise de paille invite au travail. Tout le long du corps, la sueur ruisselle en petits filets monotones. On essaye en vain de garder une rigide immobilité. Les doigts moites impriment de larges traces humides sur tout ce qu'ils touchent.

Au dehors, murmures de voix assourdies et glissement de pieds nus : c'est une délégation de villageois qui viennent se plaindre. Des Noirs apparaissent, timides, à la porte ; ils se glissent dans la salle, courbant le dos et se faufilant sans bruit […] Ce sont presque tous des vieillards […] L'interprète indigène est là, tout est prêt pour la palabre. F. commence.

« Dis-leur de parler. » L'interprète traduit. […]; c'est une plainte contre le chef du village de Kankalaba qui a, paraît-il, tous les défauts : avare, il « mange la terre » des pauvres ; brutal, il se laisse emporter à des voies de fait envers les faibles ; luxurieux, il se conduit mal et débauche les épouses. Mais surtout, faut plus grave, il a menti au « Commandant », il a trompé l'administration. Il n'a point déclaré un village perdu dans la brousse, le soustrayant ainsi à l'impôt de capitation. Le maître blanc ne peut défendre le méchant homme qui l'a indignement volé. Par scrupule de justice, par pure loyauté, par amitié pour le « Commandant », ils viennent donc réclamer la destitution de ce mauvais berger qui les écarta des voies droites de la grande administration française. […] le « grand Commandant » interroge à son tour : « […] Mais où se trouve ce mystérieux village ? Est-il grand ou petit ? A-t-il des représentants ? Mais sa localisation géographique semble d'une troublante imprécision et comme par hasard, aucun de ses habitants n'a pu trouver le temps de venir. »

Le Commandant […] commence lentement son admonestation : « Dis-leur : Les vieillards du village de Kankalaba me prennent-ils pour un enfant ? N'ont-ils pas pu trouver d'autres prétextes, pour se plaindre que des sornettes de villes femmes ? […] » A l'annonce que le Commandant ira enquêter sur place dans quelques jours, ils s'esquivent sans mot dire […] « Querelles de paysans, factions villageoises, comme il y en a tant ici, me dit F.. Le petit vieux qui pérorait avec une telle assurance est l'ancien chef. Il était fils et petit-fils de chefs. J'ai dû le casser. Il était voleur comme une pie, méchant comme une teigne et retors comme un Normand. Mais il ne peut se consoler de sa chute. […] Ici, vous le voyez, c'est encore un poste de brousse à la mode antique. Pas d'agglomération urbaine, pas de colons, pas de factoreries européennes. On peut se consacrer tout entier à son métier : celui de grand juge de paix ou de 'Sultan blanc' comme vous le voudrez ».

[C'est toujours F. qui parle]: « Vous passez ici ; vous avez votre auto, les routes sont bonnes, larges et sûres. Aux arrêts, vous parlez savamment politique ou économie, droit de vote, écoles, arachides, coton, voies ferrées, mise en valeur, rendement à l'hectare, amélioration du cheptel et le reste. Mais tout cela n'est qu'un placage d'Europe. Le vrai Soudan, vous venez de le voir […] Ce n'est pas en vingt ans que l'on change l'âme d'un peuple […]

Et nous-mêmes, nous les Blancs, les étrangers, les vainqueurs, elle nous prend aussi. On sort de l'Ecole coloniale, on a ses diplômes et ses titres, on est de la race supérieure et méprisante qui sut

inventer la science et le progrès. Et soudain, voilà que réapparaît l'antique magicienne, la terrible enchanteresse, multiple de formes et de visages. Pour prendre certaines de ses victimes, elle envoie les fièvres lentes ou le brutal 'coup de bambou'. Pour d'autres, c'est l'alcool, refuge enchanté du solitaire, compagnon toujours fidèle et souriant. Pour d'autres, c'est la domination sans frein et sans contrôle, boisson plus subtile, plus enivrante et plus fatale encore. Pour d'autres, c'est la femme indigène et son amour si simple, si près de la nature que lentement, inconsciemment, il vous 'décivilise' »

Jacques Weulersse, « Au Soudan », Noirs et Blancs : à travers l'Afrique nouvelle, de Dakar au Cap, Paris, A. Colin, 1931, p. 17-24.

Ben Bâdis et le nationalisme algérien

L'article « Propos de Clarté » que nous avons publié dans l'avant-dernier numéro du Chihab a suscité la réaction souhaitée et a eu le grand impact que nous escomptions. Car c'était la première fois, à notre connaissance, que l'on a affronté le Gouvernement et les hommes politique avec une vérité éclatante, qui est la vérité même dont la nation est convaincue et qui porte le témoignage des sentiments, de la conscience et de la façon de voir de la grande majorité des habitants de la patrie algérienne. Il y a d'abord ceux [qui] ont bien accueilli notre démarche, ils nous ont remerciés pour notre franchise et nous ont félicité pour nous être ainsi opposé à ces tentatives de naturalisations vouées à l'échec et à ces manœuvres criminelles de destruction de la nationalité, de la langue et de la religion. Nous avons en effet démontré d'une manière claire et nette que, tout en respectant l'autorité française et en obéissant aux lois de la République, nous voulons et nous pouvons préserver notre identité propre et la langue, la religion et la pureté de la culture qui la distinguent. Nous ne voulons, en aucun cas et nous ne pouvons pas nous dépouiller, si volontairement et de bon gré, ni contraints et forcés, de cette identité, de ce qu'elle comporte comme particularités et de ce qu'elle détient comme droits. Il y a ensuite « ceux qui portent un mal dans leur cœur » et « ceux qui ont oublié Dieu, alors Il leur a fait oublier leur propre conscience », qui ont dénié à cette nation la gloire qui est la sienne et les liens qu'elle a, toutes choses qui font d'elles une nation unie et solidaire, aussi unie et aussi solidaire que le sont la plupart des nations sur toute la terre. Ceux-là sont effrayés par notre article (…) Certains d'entre eux ont critiqué, d'autres ont répliqué, d'autres ont fait montre d'un comportement grossier et indigne (…) Nous tenons à témoigner qu'un homme s'est révélé être parmi les meilleurs ; c'est M. Ferhat Abbas, pharmacien, membre du Conseil municipal et du Conseil général de Sétif. Cet homme noble a été un de ceux que nous avions visé dans notre article « Parole de Clarté » et c'est lui que nous avions critiqué pour son article « La France, c'est moi ». Nous lui avons dit, à lui et à ses amis : lorsque vous vous prêtez à la politique d'assimilation, que vous souhaitez la naturalisation, que vous acceptez que nous perdions nos droits islamiques en échange du droit de vote, et que vous voulez, en dépit de la nature, que l'ensemble de la population musulmane de ce pays devienne une population purement française, qui ne diffère en rien des populations françaises, lorsque vous travaillez à cela et que vous le souhaitez, vous ne nous représentez pas, vous ne parlez pas en notre nom (…). M. Ferhat Abbas a donc rendu visite à la direction du Chihab et l'a assurée de sa considération pour le travail qu'elle faisait (…) il a ensuite publié dans La Défense [publié par Lamine Lamoudi], ce journal qui se distingue par la sincérité, la constance et le courage, un article où il expose sa vision et où il explique sa pensée sociale, sur laquelle il a fondé sa démarche politique. Nos lecteurs trouveront une traduction en arabe de cet article après le présent développement. Certains articles ont entrepris une offensive contre nous, se cachant derrière le journal « An-Najah » et derrière une feuille qui s'appelle « Echo de la Presse islamique ». [Les premiers] ont pensé nous embarrasser en plaçant le débat sur la question de l'indépendance, comme si nous avions brandi l'étendard de la rébellion et que nous avions appelé à séparer l'Algérie de la France dès maintenant. An-Najah nous pose la question : depuis quand les frontières de l'Algérie sont-elles ce qu'elles sont ? (…) A quel moment l'Algérie a-t-elle été indépendante ? Et nous lui disons : si nous faisons abstraction des Etats musulmans indépendants qui se sont constitués sur le territoire algérien et si nous admettons que l'Algérie, dans sa configuration actuelle n'a été indépendante à aucun moment, notre interlocuteur peut-il nous dire à quel moment la Tchécoslovaquie a été un Etat indépendant et à quand remonte son indépendance ? Il nous demande enfin où réside cette unité de langue dont nous avons parlé dans notre article (…) Faut-il lui dire que la réalité prouve que sur la terre d'Algérie, il n'y a pas plus d'un pour cent des habitants musulmans de l'Algérie qui ne parle pas l'arabe. Et nous lui demandons : n'y a-t-il pas, en France, à côté de la langue française officielle, d'autres langues qui ont

une littérature, des journaux à grande diffusion (…) Quant aux armes qui ont été utilisées contre nous par l'Echo de la presse indigène, sortir de l'atelier du vieux journal « al haque » [El Hak, la Vérité], ces armes consistaient dans des injures indécentes et stupides, armes de la bassesse et de l'incompétence (…) Nous avions insisté dans notre article « Propos de clarté » sur notre désir de conserver notre identité arabe et musulmane sur une terre qui est la terre de nos pères et de nos ancêtres, avec notre respect total de l'autorité et notre soumission aux lois du pays. Mais nos adversaires ont voulu comprendre dans ce que nous avons dit que nous voulions l'indépendance. De sorte qui si nous avions fait un faux pas sur ce terrain glissant, ils auraient attiré sur nous les foudres du Gouvernement et auraient demandé que nous soyons traités comme un rebelle provocateur, pour que nous tombions sous le coup des lois Régnier et de celles qui les ont précédées (…) L'indépendance est un droit naturel pour toute nation dans le monde (…) et nous ne sommes pas de ceux qui disent que la situation actuelle de l'Algérie va se perpétuer indéfiniment. Car de même que l'Algérie a subi un changement avec l'Histoire, de même, il est possible qu'elle connaisse plus de changements avec l'Histoire et il n'est pas difficile, mais bien au contraire possible, que vienne un jour où l'Algérie atteindra un haut niveau de progrès matériel et moral et où la politique coloniale en générale et celle de la France en particulier, connaîtront des changements ; la France adoptera avec l'Algérie la politique que l'Angleterre a adoptée avec l'Australie, le Canada et l'Union Sud-Africaine et l'Algérie accèdera à une indépendance large, où la France s'appuiera sur elle de pays libre à pays libre. Voici l'indépendance que nous nous figurons ; ce n'est pas l'indépendance que se figurent nos adversaires, faite de feu et de sang. Et c'est là l'indépendance à laquelle nous pouvons accéder avec le temps, avec l'aide de la France et sa volonté.

Abdel-Hamid Ben Badis, « Autour de notre article Propos de clarté », *Ach Chihab*, vol. 3, n°12, juin 1936

René Maran, préface de *Batouala*

Préface de 1937

Vous savez avec quelle ardeur je souhaite la réussite de ce roman. Il n'est, à vrai dire, qu'une succession d'eaux fortes. Mais j'ai mis six ans à la parfaire. J'ai mis six ans à y traduire ce que j'avais, là-bas, entendu, à y décrire ce que j'avais vu.

Au cours de ces six années, pas un moment je n'ai cédé à la tentation de dire mon mot. J'ai poussé la conscience objective jusqu'à y supprimer des réflexions qu'on aurait pu m'attribuer.

Les nègres de l'Afrique équatoriale sont en effet irréfléchis. Dépourvus d'esprit critique, ils n'ont jamais eu et n'auront jamais aucune espèce d'intelligence. Du moins on le prétend. A tort sans doute. Car si l'inintelligence caractérisait le nègre, il n'y aurait que fort peu d'Européens.

Ce roman est donc tout objectif. Il ne tâche même pas à expliquer : il constate. Il ne s'indigne pas : il enregistre. Il ne pouvait en être autrement. Par les soirs de lune, allongé en ma chaise longue, de ma véranda, j'écoutais les conversations de ces pauvres gens (…)

Ah, Monsieur Bruel, en une compilation savante, vous avez pu déclarer que la population de l'Oubangui-Chari s'élevait à 1 350 000 habitants. Mais que n'avez-vous dit, plutôt, que dans tel petit village de l'Ouahm en 1918, on ne comptait plus que 1080 individus sur les 10 000 recensés sept ans auparavant ? Vous avez parlé de la richesse de cet immense pays. Que n'avez-vous dit que la famine y était maîtresse ?

Je comprends. Oui, qu'importe à Sirius que dix, vingt ou même cent indigènes aient cherché, en un jour d'innommable détresse, parmi le crottin des chevaux appartenant aux rapaces qui se prétendent leurs bienfaiteurs, les grains du maïs ou de mil non digérés dont ils devaient faire leur nourriture ! […]

Mon livre n'est pas polémique. Il vient, par hasard, à son heure. La question nègre est « actuelle ». Qui a voulu qu'elle en soit ainsi ? Mais les Américains. Mais les campagnes des journaux d'Outre-Rhin. Mais Romulus Coucou de Paul Reboux, Le Visage de la Brousse, de Pierre Bonardi et l'Isolement, de pauvre Bernard Combette. Et n'est-ce pas vous, Eve, petite curieuse qui, au début de cette année, alors que vous étiez encore quotidienne, avez enquêté afin de savoir si une blanche pouvait épouser un nègre ? Depuis, Jean Finot a publié, dans la Revue, des articles sur l'emploi des troupes noires (…) Depuis, M. Maurice Bourgeois a dit, dans Les Lettres, leur martyre aux Etats-Unis. Enfin, au cours d'un interpellation à la Chambre, le ministre de la Guerre, M. André Lefèvre, ne craignit pas de déclarer que certains fonctionnaires français avaient cru pouvoir se conduire, en Alsace-Lorraine reconquise, comme s'ils étaient au Congo français.

De telles paroles, prononcées en tel lieu, sont significatives. Elles prouvent, à la fois, que l'on sait se passe en ces terres lointaines er que, jusqu'ici on n'a pas essayé de remédier aux abus, aux malversations et aux atrocités qui y abondent (…)

Mes frères en esprit, écrivains de France (…) Que votre vois s'élève ! Il faut que vous aidiez ceux qui disent les choses telles qu'elles sont, non pas telles qu'on voudrait qu'elles fussent. Et plus tard, lorsqu'on aura nettoyé les suburres coloniales (…) je vous dirai qu'en certaines régions, de malheureux nègres ont été obligés de vendre leurs femmes à un prix variant de 25 à 75 fr. pièce pour payer leur impôt de capitation. Je vous dirai…

Mais, alors, je parlerai en mon nom et non pas au nom d'un autre ; ce seront mes idées que j'exposerai et non pas celles d'un autre. Et, d'avance, des Européens que je viserai, je les sais si lâche, que je suis sûr que pas un n'osera me donner le plus léger démenti.

Car, la vie coloniale, si l'on pouvait savoir de quelle quotidienne bassesse elle est faite, on en parlerait moins, on n'en parlerait plus. Elle avilit peu à peu. Rares sont, même parmi les fonctionnaires, les coloniaux qui cultivent leur esprit. Ils n'ont pas la force de résister à l'ambiance. On s'habitue à l'alcool […] Ces excès et d'autres, ignobles, conduisent ceux qui y excellent à la veulerie la plus abjecte. Cette

abjection ne peut qu'inquiéter de la part de ceux qui ont charge de représenter la France. Ce sont eux qui assument la responsabilité des maux dont souffrent, à l'heure actuelle, certains parties du pays des noirs.
C'est que, pour avancer en grade, il fallait qu'ils n'eussent « pas d'histoires ». Hantés de cette idée, ils ont abdiqué toute fierté, ils ont hésité, temporisé, menti, délayé leurs mensonges. Ils n'ont pas voulu voir. Ils n'ont rien voulu entendre. Ils n'ont pas eu le courage de parler. Et à leur anémie intellectuelle l'asthénie morale s'ajoutant, sans un remords, ils ont trompé leur pays.
C'est à redresser tout ce que l'administration désigne sous l'euphémisme « d'errements » que je vous convie. La lutte sera serrée (…)
Ce roman se déroule en Oubangui Chari, l'une des quatre colonies relevant du Gouvernement Général de l'Afrique équatoriale française (…) Cette colonie, comme toutes les colonies du groupe, est partagée en circonscriptions et en subdivisions.
La circonscription est une entité administrative. Elle correspond à un département. Les subdivisions en sont les sous-préfectures.
La circonscription de la Kémo est l'une des plus importantes de l'Oubangui-Chari. Si l'on travaillait à ce fameux chemin de fer, dont on parle toujours et qu'on ne commence jamais, peut-être que le poste de Fort-Sibut, chef-lieu de cette circonscription, en deviendrait la capitale.
La Kémo comprend quatre subdivisions : Fort-de-Possel, Fort-Sibut, Dekoa et Grimari (…) Le chef-lieu de la circonscription de la Kémo, Fort-Sibut, dit Krébédgé, est situé à environ 190 km au nord de Bangui, ville capitale de l'Oubangui-Chari, où le chiffre des Européens n'a jamais dépassé 150 individus.
La subdivision de Grimari, ou encore de la Bamba ou de la Kandjia, du double nom de la rivière auprès de laquelle on a édifié le poste administratif, est à 120 km environ à l'est de Krébédgé.
Cette région était très riche en caoutchouc et très peuplée. Des plantations de toutes sortes couvraient son étendue. Elle regorgeait de poules et de cabris. Sept ans ont suffi pour la ruiner de fon en comble. Les villages se sont disséminés, les plantations ont disparu, poules et cabris ont été anéantis. Quant aux indigènes, débilités par des travaux incessants, excessifs et non rétribués, on les a mis dans l'impossibilité de consacrer à leurs semailles même le temps nécessaire. Ils ont vu la maladie s'installer chez eux, la famine les envahir et leur nombre diminuer.
Ils descendaient pourtant d'une famille robuste et guerrière, âpre au mal, dure à la fatigue. Ni les razzias senoussistes, ni de perpétuelles dissensions intestines n'avaient pu la détruire. Leur nom de famille garantissait leur vitalité. N'étaient-ils pas des « bandas » ? Et « bandas » ne veut-il pas dire « filets » ? Car c'est au filet qu'ils chassent, à la saison où les feux de brousses incendient tous les horizons.
La civilisation est passée par là. Et dakpas, m'bis, maroukas, la'mbassis, sabangas et n'gapous, toutes les tribus bandas, ont été décimées (…)
Dix-sept ans ont passé depuis que j'ai écrit cette préface. Elle m'a valu bien des injures. Je ne le regrette point. Je leur dois d'avoir appris qu'il faut un singulier courage pour dire simplement ce qui est.
Paris ne pouvait ignorer que Batouala n'avait fait qu'effleurer une vérité qu'on n'a jamais tenu à connaître à fond. En veut-on une preuve entre mille ? Une mission d'inspection est arrivée au Tchad dans les premiers jours de janvier 1922, c'est-à-dire au moment où les polémiques que mon livre avaient provoquées battaient leur plein. Elle aurait dû enquêter, c'était même son plus élémentaire devoir, sur les faits que j'avais signalés. Le contraire se produisit. Ordre lui fut donné de porter ses recherches ailleurs. Cette excessive prudence ne mérite aucun commentaire.
Je n'ai eu qu'en 1927 les satisfactions morales qu'on le devait. C'est cette année qu'André Gide a publié Voyage au Congo. Denise Moran faisait paraître Tchad peu après. Et les Chambres étaient saisies des horreurs auxquelles donnait lieu la construction de la voie ferrées Brazzaville-Océan (…)

René Maran, *Batouala*, Paris, Albin Michel, 1921 [1937]

Une plantation en Indochine

Les plantations de caoutchouc de Cochinchine et du Cambodge emploient deux catégories de main d'œuvre : de la main-d'œuvre libre et de la main-d'œuvre dite « contractuelle ».
Main d'œuvre libre : cette main-d'œuvre est, soit établie à demeure, soir le plus souvent, composée d'éléments flottants, elle est utilisée surtout par les petites exploitations de caoutchouc et provient de la région même où se trouve l'exploitation […] De tels travailleurs sont fréquemment propriétaires ou fermiers de rizières, dont la culture absorbe une grande partie de leur activité. Enfin, de nombreux ouvriers agricoles ne louent leurs services que pendant une courte période de l'année, en particulier durant l'arrêt des travaux des rizières ou au moment de la collecte des impôts […] Les salaires sont variables selon les régions. Il semble désirable qu'employeurs et travailleurs continuent à débattre librement des conditions du travail, compte tenu des usages locaux auxquels le travail agricole libre reste soumis […] C'est du reste ce qu'a recommandé une Commission d'étude composée de fonctionnaires et de représentants des diverses branches de l'économie de la Cochinchine, nommée par arrêté du Gouverneur général du 20 avril 1937 […]
Main d'œuvre contractuelle : les grandes plantations de caoutchouc ouvertes le plus souvent dans des régions jusque-là inexploitées, ont dû faire appel à une main d'œuvre plus abondante que la main d'œuvre libre. Elles l'ont trouvée dans les régions surpeuplées du Tonkin et du Nord-Annam mais qui sont éloignées de quatre à cinq jours du siège de la plupart des grandes plantations du sud de l'Indochine. De tels déplacements de travailleurs ont conduit à une règlementation des conditions de travail et à la passation, avec cette main d'œuvre, de contrats d'une durée déterminée […]
Par suite de cette règlementation, l'application des lois dites sociales a été, pour certaines de leurs dispositions, réalisées en Indochine pour cette catégorie de travailleurs depuis près de dix ans déjà. En outre, de nombreuses charges complémentaires aux lois sociales sont imposées aux exploitations qui utilisent la main-d'œuvre contractuelle, en particulier : contribution patronale au pécule, soins médicaux gratuits pour l'engagé et sa famille, nourriture gratuite pendant les journées de maladie et dans certains cas, nourriture gratuite des enfants, repos payé pour les femmes en couches, logement gratuit pour le travailleur et sa famille.
Cette législation est l'œuvre du Service de l'Inspection générale du Travail institué par arrêté du 19 juillet 1927 de M. le Gouverneur général Varenne, et est due au développement subit et considérable de la colonisation dans tout le Sud Indochinois, principalement en vue de la culture du caoutchouc […] La rapidité et l'ampleur de cet effort de mise en valeur sont illustrées par les statistiques ci-après afférentes aux années 1926-1929 pendant lesquelles les défrichements et complantations en hévéas en Indochine ont été les plus importantes [71 300 ha sur les 125 000 ha au total complantés en hévéas en Indochine]

René Mingot [Secrétaire général de l'Union des Planteurs de caoutchouc en Indochine], La main-d'œuvre contractuelle sur les plantations de caoutchouc, Institut français du caoutchouc. Délégation française à la propagande, 1937

La Cochinchine est un pays essentiellement agricole. La transformation de ses immenses forêts et de ses plaines alluviales en plantation et en rizières fertiles a été accompagnée de pertes humaines durant la période de défrichement. La main d'œuvre indigène a payé autrefois son tribut aux grandes endémies tropicales, et particulièrement au paludisme, à une époque où les règles encore rudimentaires de l'hygiène, la rapidité obligatoire de la tâche de mise en valeur des régions intéressées et la connaissance très imparfaite de la pathologie du pays rendaient presque impossible une protection efficace des collectivités ouvrières. Peu à peu, cette protection a été envisagées d'une façon rationnelle et humaine, à la fois par le Gouvernement et par les grandes sociétés agricoles, dans le double sens du développement

social maximum des masses humaines importées des régions surpeuplées de l'Union indochinoise et du meilleur rendement de cette main-d'œuvre, de son plus facile recrutement […]

Le Gouvernement de la Colonie a institué en 1918 une Inspection du Travail et une Inspection sanitaire chargées de surveiller toutes les plantations employant des travailleurs contractuels et de contrôler l'application de la règlementation fort détaillée qui les concerne. Cette règlementation, imprégnée des habitudes locales et de la psychologie des indigènes, est établie de façon à tenir compte à la fois des intérêts des employés et des employeurs et notamment, en Cochinchine, à protéger la main d'œuvre venue des deltas du Nord indochinois. L'action de cette double politique sanitaire, gouvernementale et privée, s'est traduite en quelques années, par une amélioration générale souvent remarquable : la mortalité, élevée il y a dix ans, atteint actuellement un chiffre d'ensemble inférieur à 1%. Ces résultats ont été obtenus par une collaboration étroite des grandes sociétés agricoles et des Instituts Pasteur qui ont partout donné des plans très précis d'organisation sanitaire. Nous n'aurons en vue ici que l'organisation et les résultats obtenus sur les exploitations de la **Société des Plantations des Terres Rouges**, où la lutte contre les grandes endémies tropicales prend depuis trois ans une ampleur et une précision méritant d'être étudiée en détail à titre d'exemple […]

La fin des ouvertures de brousse, la régularité d'un travail d'exploitation ne nécessitant plus que de faibles sautes numériques de l'effectif engagé, la difficulté économique du recrutement, la tendance générale de la haute Cochinchine à fixer sur place une population ouvrière importées des régions surpeuplées de l'Annam et du Tonkin, enfin, l'attention constante que les grandes sociétés portent à tout ce qui touche au bien-être de l'ouvrier et à son état moral, tels sont les principaux éléments qui déterminent depuis 1930 une série de vastes efforts destinées à améliorer la vie sociale du travailleur de Plantation […]

Construire des villages confortables et avant tout des villages sains, qui puissent constituer, en zone hyperendémique palustre, un progrès réel, c'est poser du même coup le problème de l'emplacement des centres ouvriers et de leur assainissement. Dans les zones de basse et moyenne altitudes de terre-rouge, les campements étaient autrefois situés de préférence sur les hauteurs [...] Cette première tentative de regroupement ouvrier, sous forme de « Traï », abritant parfois plusieurs centaines de travailleurs, fut améliorée par la création de Traï à compartiments, qui eut pour conséquence l'apparition des premières familles.

Mais ces bâtiments conservaient cependant l'allure et la vie sociale de la « caserne » ce que devait complètement modifier en 1930 une nouvelle conception de groupement : le transfert des villages dans les vallées assainies. En contribuant au défrichement général de la région, cette mesure mettait à la disposition des travailleurs, dans de vastes vallées bien aérées de la terre arable, des maisonnettes individuelles entourées de jardin, de l'eau en abondance (…) Dès lors, on permettait à l'ouvrier de fonder un foyer, de s'intéresser à son habitation et surtout de profiter, dans de véritables cités ouvrières, d'un matériel social très développé : école, garderies d'enfants, boutiques surveillées, terrains de sports, douches, puits antimalarien, bornes fontaines […]

La situation topographique des terres-rouges d'Indochine conditionne une haute endémicité stable du paludisme d'un bout de l'année à l'autre et le déplacement des agglomérations vers les points d'eau pose un important problème économique : celui de la prophylaxie du paludisme par la lutte antilarvaire […] Heureusement, les remarquables travaux des Instituts Pasteur d'Indochine avaient, bien avant 1930, fourni des données précises sur l'endémie indochinoise, la biologie de ses vecteurs et même certaines particularités locales […] La lutte contre le paludisme doit être comprise de telle sorte qu'elle soit liée au développement économique de la région […]

Les dépenses consenties pour l'exécution des travaux sanitaires doivent être récupérées au cours des années suivantes. Le plan de drainage de la future agglomération comporte également la disposition la plus harmonieuse et la plus pratique des habitations (de 40 à 150 maisonnettes) en tenant compte des

exigences du drainage lui-même, de celle de l'exploitation, de l'hygiène générale et d'une vie sociale bien comprise […]

Chaque village important possède une école […] Chaque centre possède une pagode, certains même une église auxquelles l'ensemble du village apporte ses soins et qui sont l'objet de réunions, de cérémonies, de processions au moment de chaque fête religieuse. La tendance actuelle est en outre de développer les jeux, sports et manifestations théâtrales dans la mesure où la discipline générale du village le permet.

Les travaux les plus importants et les plus nombreux ont été exécutés sur les Plantations de la Sociétés des Terres-Rouges du groupe d'Honquan, région de haute morbidité palustre où sont rassemblés plus de 5000 ouvriers

1° Plantation de Xacam. Les premiers travaux ont été effectués en 1932 et 1933. Le village de Xacam-centre offre actuellement une situation sanitaire très satisfaisante et la vie sociale commence à y être particulièrement bien développée (…) En 1934, les villages de Binh-Phu et Phu-Lô ont été aménagés par une série de travaux semi-permanents complétés en 1935. En 1935, le village d'Anlôc, en bordure de la route coloniale a été terminé très rapidement complétant ainsi l'assainissement de la plantation […]

2° Plantation de Quanloi […]

3° Plantation de Xatrach […]

J. Canet [médecin en Indochine de la Société des Plantations des Terres Rouges], Considérations sur l'organisation de la médecine préventive et curative dans les grandes plantations de caoutchouc, Institut français du caoutchouc. Délégation française à la propagande, 1937, p. 48-63

Mémoires de Mamadou Dia

Mon premier contact avec l'école française a été passionnant. J'ai découvert un univers fort différent de celui de l'école coranique […] Je découvris un univers de liberté, de détente où les enfants s'amusent à la récréation. En quatre années de scolarité, j'ai pu obtenir le certificat d'études primaires élémentaires. Me revient en mémoire, aujourd'hui encore, mon premier maître Djigui Kante. Instituteur d'origine malienne, il était très gentil. Il s'est vite aperçu que j'avais l'esprit vif et m'a poussé au point que j'ai rattrapé rapidement mes camarades entrés avant moi à l'école.

Un vieil interprète ami de mon père, m'entraînait à l'expression courante en français. A ce moment-là, la Résidence administrative était à Touba-Toul. Chaque fois que cet interprète venait à Khombole, il séjournait chez nous. Samba Ndiaye Guirandou (c'est son nom) aimait parler français. Il m'entraînait à parler français, chance que n'avaient pas mes autres camarades. Après le certificat d'études primaires élémentaires, ma mère ne voulait pas me laisser poursuivre ma scolarité. Elle tirait argument des traditions de la famille de mon père, des marabouts. Elle estimait que j'avais des connaissances suffisantes (j'avais mémorisé tout le Coran et obtenu le certificat d'études primaires élémentaires) et que je pouvais me contenter d'un emploi de boutiquier, de commis. Tous ceux qui, ajoutait-elle, sont allés au-delà du diplôme de fin d'études primaires élémentaires sont devenus pervertis.

Les exemples d'enfants dévoyés foisonnaient dans son esprit et elle ne se privait pas d'en citer. Certains, précisait-elle, ne prient plus, portent le costume européen, d'autres ne se reconnaissent plus dans nos us et coutumes, mènent une vie marginale. J'ai rassuré ma mère en lui faisant comprendre que l'école ne m'empêcherait pas de continuer mon initiation théologique.

Mon beau-frère, pour sa part, est intervenu vigoureusement auprès de ma mère pour la poursuite de ma scolarité à l'école française. C'est lui qui, pendant les deux années que j'ai vécues avec lui, m'a enseigné la grammaire française. Ancien élève de l'école des fils de chefs de Saint-Louis, il en était sorti comme interprète. Les chefs de canton se choisissaient parmi les interprètes. Lui n'était pas encore chef de canton, il venait d'être nommé commis expéditionnaire […]

Admis à l'école primaire supérieure de Saint-Louis (Blanchot), j'ai pu, grâce à lui, rejoindre mon établissement. J'étais dans un univers étrange pour moi, celui des Européens. Sans doute j'avais déjà vu des Européens : à l'école, j'avais eu des maîtresses européennes. Après Djigui Kanté, nous avons eu comme maîtresse la femme du chef de gare (elle était sévère). Puis, ce fut l'épouse du commissaire de police […] C'est là, si je puis dire, le premier contact que j'ai eu avec l'Europe. Ce sera tout, ou presque, jusqu'à mon séjour à Saint-Louis A l'école Blanchot, je n'ai pratiquement pas eu de contact avec le milieu européen. Même plus tard, à l'école William Ponty, à part mes maîtres, je n'ai pas rencontré des Européens.

C'est à Saint-Louis que j'ai passé le concours d'entrée à William Ponty en 1927. Je fus reçu premier de l'AOF. […] Je crois pouvoir dire que c'est à Ponty que j'ai pris vraiment contact avec la vie occidentale, la vie moderne. C'est à Ponty que je vais, pour la première fois, avec l'uniforme de l'Ecole normale, porter un costume européen. C'est également à Ponty que, pour la première fois, j'ai mangé à table et appris à me servir d'une cuiller et d'une fourchette. C'est aussi à Gorée que je vais prendre contact avec la culture française. C'est à Ponty que j'ai plongé dans la littérature française […]. Mais j'ai subi à Ponty une autre influence : j'ai découvert le fait colonial. Le fait colonial ressenti, d'ailleurs, comme racisme. [Le directeur] Dupont […] en était venu à engager une lutte qui, à l'époque, était quelque chose d'extraordinaire, c'était une véritable révolution. En fait,

il n'acceptait pas le préjugé de ceux qui déclaraient que les Noirs ne sont pas capables d'assimiler certaines disciplines, comme les sciences et les mathématiques. Ceux qui prétendaient que la pensée abstraite était hors de portée des Africains, que seule, la race élue, celle des Blancs, pouvait manier certains concepts. [Dupont] avait à cœur de réorganiser l'enseignement de l'école William Ponty de façon à en faire une véritable école normale. Il réussit à faire signer au gouverneur général de l'AOF un arrêté instituant le brevet élémentaire et le brevet supérieur comme sanction des études à Ponty.

Mamadou Dia [Parlementaire à partir de 1949, Premier ministre du Sénégal entre 1957 et 1962] (1910-2009), *Mémoires d'un militant du tiers-monde*, Publisud, 1985, p. 14-19.